



16 SEP. 2020



CE2020-DIMENC-5231/SI

M. le Directeur
Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
Service de l'Industrie
BPM2 – 98849 NOUMÉA cedex

Nouméa, le 8 septembre 2020

Objet : Bilan d'autosurveillance des eaux résiduaires sur la zone de Doniambo
V/Ref : - Arrêté n°2039-2018 du 24.05.2018 autorisant l'exploitation d'une installation de tri, transit, regroupement de déchets de métaux ou d'alliages de métaux sur une parcelle du site pyrométallurgique - Nouméa
PJ : - Bilan d'auto-surveillance 2020-2

Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de trouver en annexe les résultats des analyses d'eaux superficielles issues de prélèvements réalisés en sortie de DSH le 6 juillet dernier sur notre site de Doniambo.

Les résultats sont conformes pour tous les paramètres, y compris pour les HCT dont la teneur est de 3,7 mg/l (pour une valeur réglementaire de 10), soit 3 fois inférieure à celle relevée en mars (12 mg/l).

Nous restons attentifs aux conditions de prélèvement et d'analyses, à l'évolution de ces résultats, et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à nos salutations distinguées.

Hiro MATTALIANO
Gérant d'EMC



ÉTABLISSEMENTS MÉTALLURGIQUES CALÉDONIENS
SARL AU CAPITAL DE 25 000 000 F - RIDET : 023531 001 - RCS NOUMÉA 648 023 531
TÉLÉPHONE : 260 260 - FAX 269 989 - E-MAIL : secretariat@emc.nc - SITE INTERNET : www.emc.nc
14 AV. BAIE DE KOUTIO - Z.I DE DUCOS B.P. 3292 - 98846 NOUMÉA CEDEX NOUVELLE-CALÉDONIE